



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

## COMMUNE DE CONFOLENS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

XX

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE** -----  
Le vingt et un septembre deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du lundi 14 septembre 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire**.

**COMMUNE DE CONFOLENS**

-----  
Effectif légal du Conseil Municipal : 27  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 21  
Excusés-Absents : 06  
Délégations : 05

Etaient présents :

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M. CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin.

Excusé(s) / Absent(e)s: Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FOURNIER Sylvia, Mme BOURDIER Elise, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. MILLOTTE Amaury,

Date de Convocation :  
Lundi 14 septembre 2020

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à M. DUPRE Jean-Noël, Mme FOURNIER Sylvia à M. TEXIER Christophe, M. Felix Gaël à M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot, Mme BOURDIER Elise à Mme CLAFONT Cindy.

Date d'affichage :  
Lundi 14 septembre 2020

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2020/09/21  
N°7

### 7-Finances : COVID 19 : soutien à l'entreprise en charge du transport scolaire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au regard du contexte sanitaire, l'ensemble des écoles ont été fermées et dans ce cadre les transports scolaires pour lesquels nous sommes en AO2 (Autorité d'Organisation de second rang) ont été suspendus.

Concernant la situation de notre marché dont nous sommes titulaires prévoit l'application d'un taux de 50% pour les jours non circulés du fait de cette situation.

Toutefois, et pour votre information, afin d'apporter notre soutien à l'entreprise Autocars Polyours, la Région Nouvelle Aquitaine a souhaité qu'un taux de 64% - voir 80% lorsque les entreprises ne bénéficient pas du chômage partiel- puisse s'appliquer sur les marchés dont elle est gestionnaire. Cette disposition a été adoptée le 10 avril dernier.

En l'état actuel de notre contrat, nous avons payé des acomptes mensuels jusqu'en juillet et l'entreprise attend notre décision pour une facture de régularisation.

Monsieur le Maire propose de soutenir l'entreprise Autocars Polyours en charge du transport scolaire et de prendre la décision similaire à celle de la Région, voir appliquer le taux de 64 % sur le marché dont elle est gestionnaire.

AR PREFECTURE
016-200054047-20200921-2020_09_21_07-AU
Reçu le 25/09/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCORDE** à l'entreprise Autocars Polytours d'appliquer le taux de 64 % sur le marché de transport scolaire.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 23 septembre 2020

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

